

S Y L L A B U S

Droit des affaires 1- Droit commercial général (sans TD)

- **Code Apogee de l'enseignement CM** : DLUDK303
- **Titre de l'enseignement** : Droit des affaires 1- Droit commercial général
 - Responsable de l'enseignement :
- **Nom de la formation** : Licence Droit
 - Responsable(s) pédagogique(s) de la formation : MCF Quentin Guiguet-Schiélé
- **Niveau de formation** : L2
- **Période** : S3
- **Crédits ECTS** : 4
- **Langue d'enseignement** : Français
- **Modalité pédagogique** : Présentiel
- **Total heures** :
 - Heures CM : 33h
- **Modalités d'évaluation** :
 - Contrôle terminal : Epreuve orale
 - Contrôle continu :
- **Chargé(s) de TD** :

DESCRIPTION

• Principaux thèmes abordés :

Les principaux thèmes abordés sont les actes de commerce, la notion de commerçant (critère, statut) et les outils du commerçant (biens corporels, fonds de commerce, propriété industrielle, bail commercial, etc.).

• Descriptif de l'enseignement :

Il s'agit pour ce premier cours de droit des affaires d'appréhender le commerçant dont la vie juridique est régie très largement par le Code de commerce. Le droit commercial est une partie du droit des affaires, lequel s'entend bien plus largement, dans une approche pluridisciplinaire du monde des affaires, comme le droit des entreprises et des opérations qu'elles réalisent, indépendamment des divisions du droit (droit civil, droit commercial, droit fiscal, droit du travail, etc.) et même des matières (économies, gestion, finance, etc.).

Le droit civil est par définition peu adapté à la vie commerciale qui nécessite de la rapidité dans la réalisation des opérations.

Une fois la qualité de commerçant acquise, il existe des outils à disposition du commerçant pour exercer son activité commerciale.

• Compétences attendues :

Les compétences qui seront développées sont les suivantes : connaître et comprendre ce que signifie être commerçant, décomposer les outils du commerçant, maîtriser la juridiction commerciale et l'arbitrage.

• Prérequis :

Les prérequis pour suivre cet enseignement sont la maîtrise de la méthode de qualification juridique, la notion d'acte juridique, la situation juridique des couples, la notion de patrimoine et les principales distinctions entre les biens.

• Bibliographie :

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans ce syllabus sont provisoires et peuvent être modifiées. Les modifications du plan de cours seront annoncées en classe.